



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 23/02/2022

TESTS DE DÉCLENCHEMENT DE SIRÈNES D'ALERTE DES POPULATIONS

À Wormhout et Dunkerque

Dans le cadre de l'installation de systèmes d'alerte et d'information des populations (SAIP), la préfecture du Nord procédera **au déclenchement de sirènes le mercredi 2 mars 2022 à :**

- **Wormhout à partir de 14h30 (secteur du Centre communal d'action sociale)**
- **Dunkerque à partir de 16h30 (secteur du Centre d'incendie et de secours de Malo-les-Bains)**

Le signal est composé d'un son modulé, montant et descendant, de 6 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes. La séquence de fin d'alerte est de 30 secondes.

Qu'est-ce que le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ?

Le SAIP permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave imminent ou en cours.

La population concernée doit alors adopter un comportement permettant sa mise en protection. Son déclenchement et le contenu du message associé sont décidés par l'autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile. Cette compétence est détenue par le maire et le préfet de département.

Ce déclenchement ne nécessite pas le respect des consignes de mise à l'abri de la part de la population.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)